

Demande de versement / transfert

Preneur de prévoyance

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom
Rue
Téléphone
Date de naissance
Etat civil

N° du portefeuille

Prénom
NPA, Lieu
E-mail
N° d'assuré 756.
Date de mariage

Transfert à une nouvelle institution de prévoyance (caisse de pension, Fondation de libre passage)

Veuillez joindre un bulletin de versement QR de la nouvelle institution de prévoyance.

Nouvel employeur
Nouvelle institution de prévoyance
Compte bancaire / postal
NPA, Lieu
N° de contrat
IBAN

Païement en espèces de la prestation de libre passage

Motif de versement

☐ Départ définitif de Suisse ou de la Principauté du Liechtenstein

Veuillez cocher UNIQUEMENT si la prestation de libre passage n'a pas été déposée pendant au moins 6 mois auprès de Tellico Fondation de libre passage :

- ☐ Versement immédiat (frais de CHF 1'200.00) 2)
☐ Versement à l'issue de la période de détention de 6 mois (frais de 600,00 CHF) 2)

☐ Activité professionnelle indépendante en Suisse

Documents requis

Confirmation de désinscription de la dernière commune de domicile (datant de 6 mois maximum) ; sinon, attestation actuelle de domicile, copie du passeport / de la carte d'identité, certificat officiel d'état civil (pas plus vieux qu'un mois), 1)

Si le versement est souhaité après une période de détention de 6 mois, les documents doivent être à jour à la date du versement (attestation de départ, formulaire de versement signé, y compris la légalisation officielle et la confirmation officielle de l'état civil).

Confirmation actuelle du début d'une activité indépendante à titre principal de la part de la caisse de compensation AVS ou copie de la dernière décision de cotisation AVS avec le salaire brut AVS déclaré (pas plus d'un an). Documents attestant de l'activité indépendante à titre principal (business plan, contrat de location de locaux commerciaux, contrats de travail avec les collaborateurs, contrats avec les clients, site web, etc). Copie du passeport / de la carte d'identité, certificat officiel d'état civil (pas plus vieux qu'un mois), 1)

☐ L'avoir de libre passage est inférieur à une cotisation annuelle

Copie de l'attestation de prévoyance ou de salaire actuel, copie du passeport / de la carte d'identité, certificat officiel d'état civil (pas plus vieux qu'un mois), 1)

☐ Atteinte de l'âge de référence
(au plus tôt 5 ans avant, au plus tard 5 ans après)

Copie du passeport / de la carte d'identité, certificat officiel d'état civil (pas plus vieux qu'un mois), en cas de domiciliation à l'étranger : attestation actuelle de domicile, 1)

☐ Décès de l'assuré

A justifier par les bénéficiaires par un certificat de décès, d'héritier et de famille, copie du passeport / de la carte d'identité des bénéficiaires

☐ Perception d'une rente d'invalidité complète de l'AI

Copie de l'actuelle décision de rente de l'assurance-invalidité fédérale, copie du passeport / de la carte d'identité, certificat officiel d'état civil (pas plus vieux qu'un mois), 1)

1) Pour les personnes mariées ou liées par un partenariat enregistré, la signature du conjoint ou du partenaire enregistré, certifiée par un notaire, est obligatoire.

2) Pour les versements d'avoirs de prévoyance qui sont depuis moins de 6 mois auprès de Tellico Fondation de libre passage, des frais de CHF 1'200.00 s'appliquent. Pour tous les autres versements, les frais s'élèvent à CHF 600.00.

Demande de versement / transfert

L'assuré déclare :

- ☐ n'avoir effectué aucun rachat au cours des 3 dernières années dans la prévoyance professionnelle
- ☐ avoir effectué des rachats au cours des 3 dernières années conformément à l'attestation jointe de la caisse de pension (joindre l'attestation)

Coordonnées bancaires (Compte au nom du preneur de prévoyance / de la preneuse de prévoyance)

Banque / Poste

NPA, Lieu

IBAN

SWIFT / BIC

Signature / s

Lieu et date

Preneur de prévoyance / preneuse de prévoyance

J'accepte le paiement en espèces

Conjoint ou partenaire enregistré

Légalisation officielle de la signature du conjoint, de la conjointe ou du partenaire enregistré dans les cas requis (marqués d'un 1).

(Par exemple : juge de paix, notaire ou commune de résidence)